



# Résidences d'artistes Éclaircies

publié le 21/05/2017 - mis à jour le 08/03/2021

## Descriptif :

La résidence se déroule au sein des différents établissements scolaires associés dans le réseau ECLORE

### Résidences d'artistes Éclaircies

Il s'agit d'un appel à projet **rectorat/drac/draaf**.

De ce fait, la résidence se déroule au sein des différents établissements scolaires associés dans le réseau ECLORE mais aussi dans les structures associées au projet, et hors les murs le cas échéant, dans une logique partagée de territoire.

L'appel à projet résidences ÉCLAIRCIES et ÉCLAIRCIES-MÉDIAS repose sur une rencontre provoquée entre un (e) artiste ou un (e) journaliste et un regroupement de structures scolaires et non-scolaires d'un territoire.

Vous trouverez ci-dessous l'appel à projet-cahier des charges, le dossier de candidature, le vademecum "construire un projet EAC", la carte des CTEAC (février 2021).

**Remarque : La Drac ne soutiendra que les projets portés par des établissements scolaires qui ne sont pas implantés sur un territoire contractualisé en CTEAC.**

**Date limite de dépôt des candidatures : 15 juin 2021 à 12 h 00**

## Documents joints

 Appel à candidature Eclaircies- Eclaircies Media - 2020-21 (PDF de 229.8 ko)  
Document DAAC

 Carte CTEAC 2021 (PDF de 697.8 ko)  
Document DAAC

 le vademecum "construire un projet EAC" (PDF de 117.2 ko)  
le vademecum "construire un projet EAC"



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**